

MAIRIE
de
LASSÉРАН 32550

PROVES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de LASSERAN s'est réuni en séance ordinaire le 18 décembre 2023 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Michel SORIANO, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 13 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Etaient présents : Messieurs Michel SORIANO, Jean-Claude ESCUBES, François SABATHE, Arthur BENOIT, Serge JACQUART, Mathieu ROUMAT

Mesdames Christine BERGES, Caroline MOMBOISSE, Tonia SALAÜN

Pouvoir : Madame Danièle SARLET donne pouvoir à Monsieur Michel SORIANO

Absente excusée : Madame Joanne LACAZE

A été nommée **secrétaire de séance** : Caroline MOMBOISSE

DELIBERATION : LANCEMENT DE LA CONCERTATION ZAEnR

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération de la production d'Energies Renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faire au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être prise au plus tard le 31 décembre 2023 puis transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans le Gers.

Compte tenu de ce délai très bref, le Maire propose d'organiser une consultation par voie électronique du 24 novembre 2023 au 6 décembre 2023.

A l'issue de la concertation, un bilan des concertations sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré

DECIDE de fixer les modalités de la concertation avec la population comme suit :

Organiser une consultation par voie électronique du 24 novembre 2023 au 6 décembre 2023.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION : BILAN DE LA CONCERTATION ET D'ARRET DES ZAEnR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal de la délibération n°40/2023 en date du 18 décembre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des Zones d'Accélération de la production d'Energie Renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération, une consultation par voie électronique a été organisée du 24 novembre 2023 au 6 décembre 2023.

A l'issue de cette concertation, le Maire présente le bilan des contributions apportées :

- 0 nombre de personnes et de contribution reçues via la consultation électronique

Et fait part des éventuelles propositions de modifications de zonage au Conseil Municipal.

Après examen et débat au Conseil Municipal, les ZAEnR ont été identifiées telles que représentées dans la cartographie ci-jointe.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- IDENTIFIE les ZAEnR telles que représentées dans la cartographie ci-jointe ;
- CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :
 - o A la Communauté de Communes Val de Gers
 - o Au référent préfectoral du Gers

⇒ **Adopté à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

1 – SAFER : Information sur terrain en vente au profit de Monsieur PAPA

2 – La réparation d'un dégât en goudronnage lors du roulage de la chape du café associatif sera fait par le Syndicat Mixte des Trois Vallées.

3 – Le Maire de SANSAN opposé au projet de tri sélectif à MASSEUBE. Signature de soutien de Monsieur le Maire de LASSERAN.

4 – Dégradation des chemins ruraux de la commune.

5 – Repas de la Société de chasse le 27 janvier 2024. Le banquet sera le 20 avril 2024.

6 – Date des vœux : 28 janvier 2024

7 – Maquette de la fresque à valider avant sa réalisation.

8 – Parcours du Cœur : 28 avril 2024

9 – Réunion du budget participatif le 19 janvier 2024 à 18h00.

10 – Location de la salle des fêtes. Tarif de réévaluation pour le prochain Conseil Municipal.

Nettoyage de la salle : Chariot de nettoyage 300 € environ et tapis de sol 100 € environ à commander.

11 – Produit anti-limace : Intervention de l'Office des Bois et Forêts si dépôt de plainte.

12 – Information et interdiction d'épandage à moins de 3 mètres d'une habitation, ruisseau...

13 – Collecte des bios-déchets

- 14 – Avancées du projet de la ferme
- Projet de producteurs associés au Lorient
 - SCIC pour commercialisation

Accompagnement possible pour réseau alteréco . Dossier en cours d'élaboration par Monsieur BENOIT Arthur.

15 – Massif fait au lavoir. Le CLAE viendra au printemps mettre les fleurs.

16 – Cuisine de la salle des fêtes. Etanchéité du pignon à faire.

17 – Monsieur SORIANO Michel à déclaré de ne pas se représenter aux prochaines élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal lève la séance à 23h 00.

Signatures :

Michel SORIANO	Jean-Claude ESCUBES	Serge JACQUART
BERGES Christine	SABATHE François	Joanne LACAZE Absente excusée
BENOIT Arthur	Caroline MONBOISSE	SALAÜN Tonia
Mathieu ROUMAT	Danièle SARLET Pouvoir à Michel SORIANO	